

Republique Rwandaise  
ministere de l'indust  
rie et de l'ARTISANAT

107

3 P

Comesp

0810311990

PN/MM  
REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI

Kigali, le 28/03/90

N° 2671/08/03/90

✓ Monsieur NDATEBA J.M. Vianney  
C/O Projet SERDI  
KIGALI.

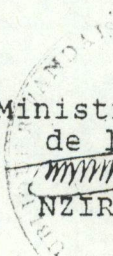
Objet: Homologue principal  
du CTP du projet SERDI.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous  
informer que vous êtes désigné homologue principal du CTP du  
projet RWA/88/005 comme adjoint de la direction du SERDI.

Cette mesure est prise afin  
de renforcer la direction, compte tenu du volume de travail  
surtout technique et administratif de plus en plus important et  
consolider davantage le bon fonctionnement de ce projet qui a une  
importance primordiale pour l'économie nationale dans le domaine  
de la promotion des PMI et de l'artisanat.

Le Ministre de l'Industrie et  
de l'Artisanat

  
Nzirorera Joseph.

Copie pour information

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise ;
- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale ;
- Monsieur le Ministre du Plan ;
- Monsieur le Représentant Résident  
du PNUD ;
- Monsieur le Président du C.A.  
du SERDI
- Monsieur le CTP/Directeur du SERDI
- Monsieur le Membre du C.A. du SERDI

N<sup>o</sup>  
20.11/90

Ordre du Jour Provisoire

- ✓ 1. Approbation du Compte-rendu de la Réunion du C.A. du 4/9/90.
- ✓ 2. Etat d'exécution des décisions de la dernière réunion du C.A.
- ✓ 3. Approbation des décisions prises par le Bureau du C.A. depuis la réunion du 4/9/90.
- ✓ 4. Approbation du Plan de travail du SERDI.
- ✓ 5. Approbation d'une mission d'un consultant expert en d'études de Marché et Marketing. + Propositions d'autres consultants.
- ✓ 6. Convention de collaboration entre le SERDI et l'IRST.
- ✓ 7. Projet MISO -Note d'information-. SERDI et BRD.
- ✓ 8. Divers. - Possibilité de rémunération des membres du CA

{ - Consultant II<sup>e</sup> Phase SERDI  
- Consultant pour la Chaux.  
prêts à venir à condition de sécurité assurée.

Prochaine réunion : fin Janvier 91

Kigali, le 19/11/90.

feu vert accordé  
pour recherche de finances  
et le recrutement

*[Signature]*  
20.11.90

**NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Objet: Dossiers à étudier au point "divers" de la réunion du 20/11/90.

1. Convention BRD/SERDI : la convention a été finalisée entre les deux institutions. Il est demandé au C.A d'apprécier et d'autoriser la signature.
2. Recrutement des consultants: Les termes de référence ont été élaborés pour les études suivantes:
  - Etude de faisabilité pour fabriquer les emballages à l'usage des produits alimentaires.
  - Etude de faisabilité d'une industrie du cuir-tannerie - maroquinerie
  - Etude et mise en place de guides pour la création d'une entreprise artisanale et d'une petite et moyenne industrie.Il est demandé au C.A. d'autoriser la recherche de financement et le recrutement de ces consultants.
3. Information sur la mission de consultation pour les stratégies de développement industriel (PMI) dans le cadre de la programmation d'assistance de la prochaine CIP du PNUD.
4. Ajustement des salaires des cadres relevant de la contrepartie rwandaise. Il s'agira d'examiner les propositions faites par les cadres concernés et statuer.

*[Signature]*

Patrick NUGAWELA

CTP/Directeur du SERDI.